

Réunion du mardi 4 novembre 2025

Le mardi 4 novembre 2025 18h, se sont réunis à CAPDENAC-GARE, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le lundi 27 octobre 2025.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Présidente de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : M. ARDRE, P. BAHU, C. BARIVIERA, F. BECK, S. BERARD, C. BESSEDE, D. BOUSSOU, L. BRU, D. BURG, G. CALVIGNAC, B. CAVALERIE, M.F. COLOMB, D. CONTE, O. CROS, J. DALMON, D. DAYNAC, M. DELBOS, JP. DELMAS, G. DESTRUEL, C. DUPONCHELLE, J. ESCAPOULADE-JOYEUX, JP. ESPEYSSE, JP. GINESTET, JL. GRIFFOUL, L. GUERRIERI, A. HEBERT, M. HIRONDELLE, M. HUG, A. IMBERT, M. JULIAC, JC. LABORIE, H. LACIPIERE, G. LACOUT, G. LAFON, C. LANDES, P. LANDREIN, J. LAPORTE, M. LARROQUE, D. LEGRESY, E. LEMAIRE, M. LE ROUX, G. MAGNÉ, N. MASBOU, S. MASBOU, A. MELLINGER, D. MONCANY, K. MONCAYO, S. MOULÈNES, JL. NAYRAC, B. NORMAND, A. ORTALO-MAGNE, S. PICARD, V. PINTON, J. PRADAYROL, B. PRADEL, S. RAUFFET, C. RIGAL, H. SEMETE, A. SOTO, JC. STALLA, F. TAPIE, M. TILLET, P. UNAL, G. VANDEKERCKHOVE, Y. VILLE, MC. VINEL.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : D. ANDRIEU suppléant de A. DANIERE, J. BELIN suppléant de JP. MEJECAZE, P. AURIAC suppléant de B. LABORIE, MP FOURAIGNAN suppléante de J. VIROLE, R. POULET suppléant de JM. LABORIE, T. LALO suppléant de H. GRATIAS.

Pouvoirs : G. BALDY à A. MELLINGER, D. BEDEL à M. ARDRE, P. BROUQUI à P. LANDREIN, P. CALMON à D. DAYNAC, N. FAURE à M. LARROQUE, B. LANDES à A. SOTO, M. LAVAYSSIERE à JP ESPEYSSE, E. LAVERGNE à N. MASBOU, E. NICOL-HEIMBURGER à S. PICARD, N. PHILIPPE à P. BAHU, F. THERS à A. HEBERT, C. SERCOMANENS à M. HUG, P. LAUMOND à B. NORMAND, P. LEWICKI à P. UNAL, C. VERMANDE à V. LABARTHE.

Excusés ou absents : J. ANDURAND, F. ARAQUE, D. BANCEL, G. BATHEROSSE, M. BENET-BAGREAU, M. BERTHOMIEU, G. CAGNAC, A. CIPIERE, C. DELESTRE, F. DELOUS, E. DUBARRY, S. ERCOLI, A. FOGARIZZU, T. FORCE, N. GARCIA, S. GAVOILLE, D. GENDRAS, P. GONTIER, A. GOUGET, P. JANOT, JC. LACOMBE, A. LAPORTERIE, S. LEPPRETTRE, S. LOUBEYRE, M. LUIS, C. MARINHO, A. MATHIEU, JP. MIGNAT, A. MOREL, M. NEGRON, P. PELLAT, F. PRADINES, C. PRUNET, JM. ROUSSIES, R. SEHLAOUI, H. TASTAYRE, J. TREMOULET, J. VOYNET.

Secrétaire de séance : Claudine LANDES

Nombre de conseillers en exercice : 126

Nombre de conseillers présents : 73

Délibération n°170_2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL :

- Marchés publics

Type de marché	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant
Services	Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage – La Vinadie	SG2A L'Hacienda	1 306 Chemin du Champ de Lière 69 140 RILLIEUX LA PAPE	184 020 € HT Durée : 1 an renouvelable 2 fois
Services	Prestations de nettoyage Piscine La LoCÔ – CAPDENAC-GARE	ATALIAN	849 Rue des Landes 12 850 ONET LE CHATEAU	200 876 € HT Durée : 1 an renouvelable 2 fois
Prestations intellectuelles	Résidence d'artistes en territoire « 2064 et des brouettes »	Compagnie Gérard Gérard	17 rue Ludovic Ville 66600 RIVESALTES	18 000 €TTC

- FINANCES : Virements de crédits

Les Virements de Crédits n° 2 BA Centre de Santé (CDS) et n° 3 Budget Principal ayant été autorisés, il en est rendu compte au Conseil Communautaire suivant cette décision.

Virement de Crédits n° 2 Budget annexe CDS (le 25/09/2025) :

Il n'y a pas eu de crédits ouverts au chapitre 67 Charges spécifiques en dépenses de fonctionnement, ce chapitre (et notamment le compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)) a été abondé par des crédits disponibles en section de fonctionnement sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante Compte 65888 Autres, dont les crédits prévus au BP 2025 n'ont pas été consommés.

VC 2	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 67 – Art. 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) / Fct 410 / Centre de santé	3 €	Complément de crédits pour un versement de part mutuelle de 2,65 € payée en double (mutuelle et patient) sur un acte du centre de santé 2024
	Chap. 65 - Art. 65888 Autres / Fct 410 / Centre de santé	-3 €	Baisse des crédits prévus au BP 2025 pour équilibre

Virement de Crédits n° 3 Budget principal (le 07/10/2025) :

Les crédits du chapitre 66 Charges financières en dépenses de fonctionnement sont insuffisants, ce chapitre et notamment le compte 66111 – Intérêts des emprunts et dettes ont été abondés par des crédits disponibles en section de fonctionnement sur le chapitre 65 Compte 65888 Autres, dont les crédits prévus au BP 2025 n'ont pas été consommés.

VC 3	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 66 – Art. 66111 – Intérêts des emprunts et dettes/ Fct 01	17 750 €	Complément de crédits pour permettre l'enregistrement comptable des ICNE non passés en 2024 (rattrapage) et pour compenser la hausse des intérêts pour l'emprunt à taux variable
	Chap. 65 - Art. 65888 / Fct 01 / Fin - Autres	-17 750 €	Baisse des crédits prévus au BP 2025 pour équilibre

- FINANCES : Cessions de biens

Par délégation du Conseil Communautaire, le Président peut autoriser la vente de certains biens :

Liste des biens vendus via Agorastore :

Désignation du bien vendu	N° inventaire	Prix de vente	Nom de l'acheteur
Niveleuse (acquisition 2010)	971-103	15 343 €	RADVIN TRUCK SRL (ROUMANIE)
Camion PATA (acquisition 2017)	2017_PATA_ER159 2017_PATA MATERIEL PATA	4 631 €	TRAVAUX PUBLICS CHALEIL 43440 ST-DIDIER-S/DOULON

Compétences	Intitulé Contentieux	Honoraires engagés TTC
Voirie	Accident de la route – FIGEAC	1 848 €
Gens du voyage	Référez	2 436 €
	Total	4 284 €

Reprise d'un bien dans le cadre de l'achat de matériel neuf

Désignation du bien vendu	N° inventaire	Prix de reprise	Nom de l'acheteur
Débroussailleuse (acquisition 2012)	DEBROUSSAILLEUSE SIVOM CA	300 €	PECH MOTOCULTURE 46100 FIGEAC

- **Communication sur les contentieux et les frais engagés**

Etat des honoraires engagés auprès de cabinets d'avocats depuis début 2023 par le Président dans le cadre de sa délégation afin de représenter les intérêts de la Collectivité dans les contentieux achevés suivants :

- **Réponses aux appels à projets**

- **TOURISME : Appel à Projets ADEME - « Développer le vélotourisme ».**

Le GRAND - FIGEAC a la possibilité de répondre à l'appel à projets national de l'ADEME "Développer le vélotourisme", en complément du programme AVELO 3 déjà en cours.

L'appel à projets vise à soutenir :

- **L'implantation d'aires de service** pour cyclotouristes (tables, sanitaires, stationnement vélo, signalétique, etc.)
- **Le déploiement du label "Accueil Vélo"** dans les sites touristiques publics (Offices de tourisme, musées, etc.)
- **La réalisation d'études** pour sécuriser, améliorer ou prolonger les véloroutes

Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du **schéma de développement touristique en cours d'élaboration**, notamment sur le développement des **mobilités douces et services associés**. Il vient en complément de la dynamique en cours autour de l'**élaboration d'un schéma des aménagements cyclables du GRAND - FIGEAC, et de l'aménagement de la voie verte le long du Lot**.
Exemples concrets d'application, en complément d'AVELO 3 :

- Renforcer les équipements vélo des offices de tourisme à CAJARC et CAPDENAC-GARE, déjà labellisés "Accueil Vélo",
- Labelliser les autres bureaux de l'Office de Tourisme, tels que ceux de FIGEAC et de CAPDENAC-LE-HAUT,
- Y installer des services comme : emplacements de stationnement vélo, bornes de services (recharge VAE, gonflage, réparation), signalétique, consignes à bagages sécurisées.

Financements : L'aide couvre jusqu'à 55 % du montant HT récupérable. Le projet est éligible dès 400 € de demande d'aide (les plafonds sont variables selon les équipements).

La date limite de dépôt de dossier est fixée au 31 octobre 2025. La durée de réalisation maximale est de 18 mois après contractualisation avec l'ADEME.

- **ALIMENTATION : Réponse à l'appel à candidature de la DRAAF Occitanie (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) « Soutien à la structuration des PAT (Plans Alimentaires Territoriaux) » – Actions engagées et maquette financière.**

Dans le cadre du volet agricole de la planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé un appel à candidatures visant à apporter un soutien financier en faveur des PAT de niveau 2 afin d'assurer la poursuite de la dynamique de leur animation à la hauteur de l'ambition de leur plan d'actions et de leur gouvernance, dans le respect des critères de reconnaissance renforcés de la labellisation de niveau 2.

Les dépenses éligibles concernent les dépenses nécessaires à la réalisation d'une ou plusieurs action(s) structurante(s) du PAT inscrite(s) dans son plan d'actions. Les dépenses éligibles peuvent être engagées directement par la structure porteuse du PAT ou par un de ses partenaires.

En qualité de structure porteuse de PAT, le GRAND - FIGEAC candidate pour un montant de dépenses prévisionnelles de 121 428.33 € et une demande d'aides maximales de 69 710 €.

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Estimation Montant des dépenses prévisionnelles	Montant max subvention DRAAF
AXE 3 : Agir pour le développement du LOCAL	3.1 Enrichir et structurer l'offre de production locale pour répondre aux besoins du territoire	A.6 Etude de recensement des besoins en produits locaux auprès des distributeurs et de la restauration hors domicile - : légumes plein champ et légumes secs	CA 46	2026	9479,03 €	6 000 €
		A.7 Etudier le potentiel de développement de la filière sur le territoire en adéquation avec les besoins : légumes plein champ et légumes secs	CA 46	2026-2027	31 414.80 €	20 600 €
		A12 - Améliorer la visibilité à l'offre locale sur les marchés et lieux de distribution de proximité	GRAND - FIGEAC	2026-2027	8 000 €	5 600 €
	4.1 Promouvoir le système alimentaire local et renforcer l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs du territoire	A13 - Accompagner le développement de l'opération du Terroir dans l'assiette auprès des restaurateurs du territoire - MOA Office du Tourisme	Office de Tourisme GRAND - FIGEAC, Vallée du Lot et du Célé	2025-2028	9985 €	1 500 €
		A14 - L'Ecol'lieu, un lieu école pour avancer ensemble dans les transitions de société et l'agroécologie - MOA Animapôle La Vinadie	EPLEFPA Animapôle	2025-2026	8426.8 €	2 100 €
AXE 4 : Mettre en place une dynamique autour du système alimentaire local	5.1 Promouvoir auprès des habitants la qualité des produits agricoles et alimentaires durables et répondants aux enjeux de nutrition santé	A17 - Mettre en place un programme de communication et d'animation sur l'alimentation de qualité et décarbonée (communication, animation, spectacle)	GRAND - FIGEAC	2025-2028	8 000 €	5 600 €
AXE 5 : Restaurer la culture du manger bien						

	5.2 Accompagner les changements de pratiques pour proposer une alimentation saine, durable et locale en restauration collective et dans les foyers	A 18 - Animation et ateliers culinaires auprès des adolescents et des familles + Modernisation des espaces « cuisine pédagogique » et équipements dédiés à l'éducation à l'alimentation durable et nutrition-santé	GRAND - FIGEAC	2025-2028	10 273.10 €	6 910 €
		A 19-Eveil au goût et sensibilisation à la nutrition auprès des enfants	GRAND - FIGEAC	2026/2027	10 569.80 €	4 000 €
		A20 - Favoriser la formation des équipes de cuisine en restauration collective à une alimentation durable et saine (base de 5 écoles élémentaires volontaires)	GRAND - FIGEAC	2026-2027	13 000 €	9 100 €
	5.3 Prévenir et réduire le gaspillage alimentaire	A21 - Accompagner la restauration collective dans la réduction du gaspillage alimentaire	GRAND - FIGEAC	2026-2028	8 000 €	5 600 €
	5.4 Renforcer la solidarité alimentaire et permettre à tous l'accès à une alimentation de qualité	A22- Réaliser un diagnostic local de la précarité alimentaire	GRAND - FIGEAC CIAS	2026-2027	4 279.80 €	2 700 €
				TOTAL	121 428.33 €	69 710 €

Au regard du dossier déposé, **la DRAAF Occitanie a informé la Collectivité de l'attribution d'une subvention de 50 500 €.**

La dotation allouée fera l'objet d'un versement de fonds auprès des partenaires du PAT maître d'ouvrage d'une ou plusieurs actions proposées dans cette candidature, et dont la clé de répartition proposée fera l'objet d'une délibération future le cas échéant.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le **12 NOV. 2025**

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le **12 NOV. 2025** et affichage le **12 NOV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat